

OÙ PLACER VOS LIQUIDITÉS ? (2/3)

rédigé par Patrick Coquart 6 mars 2024

Si les taux d'intérêt baissent en 2024, quel impact cela aura-t-il sur vos placements ?

Nous avons vu [dans notre précédent article](#) que si les livrets bancaires peuvent être intéressants pour rémunérer une épargne, il convient de bien lire les conditions entourant l'application des taux préférentiels. Qu'en est-il des fonds monétaires et des obligations ?

Les fonds monétaires

Les fonds monétaires, vedettes des années 1980-1990, comme nous l'avons dit en préambule, sont redevenus à la mode ces derniers mois. Précisons qu'ils se présentent sous la forme d'un FCP (fonds commun de placement) ou d'une SICAV (société anonyme à capital variable). Ils ont pour objectif de préserver leur capital et de délivrer un rendement en harmonie avec celui en vigueur sur le marché monétaire.

L'indice de référence, pour la plupart des fonds monétaires, est l'Eonia (*Euro overnight index average*), qui représente la moyenne des taux pratiqués entre les banques de la zone euro sur 24 heures. Pour cela, les fonds monétaires sont investis en titres de créances à court terme : bons du Trésor émis par les Etats, certificats de dépôt émis par les banques, billets de trésorerie émis par les entreprises. Ils peuvent compléter leur portefeuille avec des obligations.

La hausse des taux d'intérêt a, bien évidemment, boosté la rémunération des fonds monétaires. Par exemple, le fonds Amundi Euro Liquidity SRI, qui proposait une rémunération moyenne de -0,23% en 2022, est passé à +3,10% en 2023.

Cette remontée spectaculaire des rendements a fait s'envoler la collecte. Elle a été d'environ 150 Mds€ en France l'année dernière.

Précisons que les fonds monétaires ne sont pas des placements à capital garanti. Même s'il est aujourd'hui faible, le risque de perte en capital existe tout de même. Ces fonds n'en restent pas moins actuellement la solution de placement idéale pour une somme d'argent en vue de son affectation définitive.

Les fonds monétaires peuvent être détenus via divers véhicules, mais si l'on souhaite qu'ils soient liquides, le mieux est de les détenir sur un compte-titres ordinaire. Ils subiront alors la *flat tax* de 30%. Fort heureusement, en général, les frais de gestion restent modestes (de 0,10% à 0,40%), ce qui n'entame pas trop leur rentabilité.

Si la France compte un peu plus de 700 sociétés de gestion, moins d'une cinquantaine proposent des fonds monétaires, en général des filiales de banques. Les principaux acteurs sont ainsi Amundi, BNP Paribas Asset Management, Crédit Mutuel Asset Management, Natixis Investment Managers et Axa Investment Managers. Elles

détiennent des fonds de très grande taille avec des encours de plusieurs milliards d'euros.

Dernièrement, la néobanque britannique Revolut a lancé son « compte flexible » qui mise sur les fonds monétaires et propose jusqu'à 5,32% de rendement brut pour les comptes en dollars (avant imposition). Pour les comptes en euros, le rendement annuel peut aller jusqu'à 3,70% bruts.

Si les taux d'intérêt baissent en 2024 comme annoncé, les fonds monétaires devraient avoir un rendement en baisse. Certains pensent cependant que l'inflation devrait persister et que les fonds monétaires pourraient alors continuer à offrir des rendements intéressants.

A suivre de près, donc...

Les comptes à terme

Un compte à terme (CAT) est un produit d'épargne sur lequel les sommes déposées sont bloquées pendant un temps déterminé. En contrepartie, les intérêts perçus sont généralement plus élevés que ceux des livrets d'épargne.

Si les règles du CAT relèvent, en grande partie, de la liberté contractuelle, il existe néanmoins quelques dispositions communes. Ainsi, le versement sur un CAT se fait en une seule fois. Si vous voulez épargner des sommes supplémentaires, vous devez ouvrir un autre compte. Le CAT est conclu pour une durée minimale d'un mois et les intérêts sont versés à l'échéance. Quel que soit le CAT, si vous souhaitez récupérer la somme placée avant la date d'échéance prévue, vous devrez payer des pénalités (variables d'une banque à l'autre).

En revanche, la durée du CAT est variable, tout comme les montants minimum et maximum que l'on peut y placer. Par exemple, certains sont accessibles dès un versement de 500 €, quand d'autres demanderont 10 000 € minimum, voire 20 000 €. En général, les CAT ne supportent pas de frais.

Les sommes sont versées pour une durée déterminée ou pour une durée renouvelable. Si le contrat est conclu pour une durée déterminée, il s'arrête à la fin de la première durée. Si le contrat est conclu pour une durée renouvelable, il continue jusqu'à ce que la durée totale soit atteinte. La durée totale est un multiple de la durée renouvelable. Le taux proposé par la banque peut être fixe, progressif ou variable.

Bref, il existe autant de CAT que l'imagination des banquiers peut en produire.

Nous l'avons vu, les sommes déposées sur un CAT ne sont pas disponibles avant l'échéance prévue. Plutôt que de déposer son argent sur un seul compte, il peut être judicieux d'en ouvrir plusieurs avec des échéances, et éventuellement des durées, différentes. Par exemple, plutôt que de bloquer 20 000 € sur un seul CAT, vous pouvez

en ouvrir successivement quatre de 5 000 € qui viendront à échéance à un trimestre d'intervalle chacun.

Les banques en ligne, et singulièrement les filiales financières des groupes automobiles qui ont besoin de liquidités pour financer leurs prêts, sont les principales promotrices des CAT.

Il y a peu, Distingo Bank (filiale de Stellantis) proposait une rémunération de 3,50% sur un an. Il est aisé de trouver 4% pour un blocage des fonds sur deux ans. En ce moment, Monobanq propose un CAT avec un taux d'intérêt qui augmente tous les ans, et atteint 4,80% la cinquième année.

Les obligations

Pour les obligations, le relèvement des taux d'intérêt s'est également révélé profitable. Rappelons qu'une obligation est un « morceau » de dette émis par un Etat, une collectivité locale ou une entreprise.

L'obligation a toujours une échéance, date à laquelle vous récupérez l'argent prêté, et un taux d'intérêt (fixe ou variable) qui rémunère le capital. La rémunération de l'obligation dépend du risque présenté par l'émetteur : plus le risque est élevé, plus le taux d'intérêt est important.

Vous l'aurez compris, les obligations présentent des risques : le risque de défaut quand l'émetteur n'est plus solvable (vous perdez alors tout ou partie du capital investi) ; le risque de taux lorsque vous revendez l'obligation avant son échéance alors que les taux d'intérêt ont monté depuis son achat ; le risque de liquidité lorsque vous souhaitez vendre l'obligation avant son terme et que vous ne trouvez pas d'acheteur. Il existe aussi le risque d'inflation et le risque de change (pour les obligations en devise autre que l'euro).

Aujourd'hui les meilleurs rendements obligataires – et par conséquent, comme nous l'avons dit, les plus risqués – peuvent atteindre 10%. Il n'est pas rare de trouver des rendements compris entre 4% et 7%, soit autant, sinon mieux, que les actions.

N'oublions pas, cependant, que les gains seront soumis à la *flat tax*.

Il est toujours possible d'acquérir des obligations en direct (en Bourse). On peut le faire aussi via des ETF (Exchange Traded Fund) ou des fonds spécialisés. Ces derniers sont de plusieurs sortes.

Parmi ceux qui ont eu la faveur des investisseurs ces derniers mois, citons les fonds datés (ou « à échéance ») qui ont une durée de vie déterminée à l'avance, ce qui est particulièrement intéressant pour placer ses « quasi-liquidités » en vue d'un projet précis.

En fait, le fonds est composé d'obligations, émises par un grand nombre d'émetteurs distincts, qui ont une date d'échéance proche de la date de dissolution du fonds. Le taux de rémunération est généralement figé et les coupons sont servis chaque année ou

capitalisés pendant toute la durée de vie du fonds (souvent entre 3 et 5 ans). Il ne faut cependant pas perdre de vue que le rendement annoncé peut ne pas être au rendez-vous, car certains émetteurs seront en incapacité de rembourser leur dette. La situation économique qui pourrait être tendue en 2024 appelle donc à la prudence sur ce type de fonds.